

Informations utiles relatives à l'Uppie Star

Primes, prestations, coûts et fiscalité actuellement applicable



- **Primes minimales** : 10€.
- **Coûts** : 0,50% de coûts d'entrée sur chaque prime versée.
- **Fiscalité** : 2% de taxe sur chaque prime versée. Il n'y a pas d'avantage fiscal sur les primes versées.



- **Primes complémentaires minimales** : des primes complémentaires sont possibles à partir de 10€.
- **Coûts récurrents liés aux fonds** : ils dépendent du fonds et sont automatiquement imputés aux valeurs d'unités. Ils sont mentionnés dans les règlements de gestion de chaque fonds.
- **Rachat** : des rachats ponctuels sont possibles. Après rachat, la réserve doit attendre minimum 10€.
- **Coûts de rachat** : 1% de coûts de rachat pendant les 2 premières années et 11 mois du contrat. Après cette période, il n'y a plus de coûts de rachat.
- **Fiscalité** : pas de précompte mobilier.



En cas de décès de l'assuré :

- **Capital** : le capital est versé au bénéficiaire en cas de décès.
- **Coûts** : pas de coûts de sortie.
- **Fiscalité** : pas de précompte mobilier. Des droits de succession peuvent être dus en cas de décès de l'assuré.



Tous les coûts maximum ont été pris en compte dans les différentes sections du document d'informations clés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Clause bénéficiaire

Lors de la conclusion du contrat, un ou plusieurs bénéficiaire(s) en cas de décès doivent être désignés. Les bénéficiaires peuvent être modifiés en cours de contrat sous certaines conditions.

Liste des fonds disponibles

Les fonds de base disponibles au sein d'Uppie Star sont les suivants : AG Life Balanced / AG Life Growth / AG Life Stability.





Politique d'investissement durable

Caractère durable de tous les fonds

Les facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (appelés facteurs ESG) sont des données non financières qui jouent un rôle dans la performance des investissements, à la fois en termes de rendement et de risque. L'analyse de ces facteurs fait partie intégrante de notre processus d'investissement notamment via l'utilisation de scores ESG et l'exclusion de certains secteurs controversés. Une explication plus détaillée de notre approche d'investissement durable est disponible sur [le site d'AG \(https://ag.be/a-propos-d-ag/fr/ag-dans-la-societe/engagement-societal/investissement\)](https://ag.be/a-propos-d-ag/fr/ag-dans-la-societe/engagement-societal/investissement).

En intégrant les facteurs ESG, l'objectif d'AG est de minimiser l'impact des risques en matière de durabilité sur la performance de ses investissements et donc sur le rendement du produit.

